

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT QUATRE
 Le 21 juin 2024 Le 1^{er} juillet 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :
 Le 4 juillet 2024

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER,
 VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, DUTHILLEUL, LEBOURGEOIS, LE
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHEL,
 SAINT-MARTIN.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame	LEFEVRE	<i>(excusée pouvoir à M.VIDEAU)</i>
Madame	LOUBET	<i>(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)</i>
Monsieur	BRUNEAU	<i>(excusé pouvoir à G.LE MASSON)</i>
Monsieur	DEGUSSEAU	<i>(excusé pouvoir à B.RAINE)</i>
Monsieur	FAUDOT	<i>(excusé pouvoir à X.RICHEL)</i>
Monsieur	SIMON	<i>(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)</i>

Vanessa BARNAUD est désignée secrétaire de séance

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION D'UTILISATION DES
 LOCAUX VILLE DE CAEN.**

Maud VIDEAU, Maire Adjoint chargé de la Vie scolaire, Enfance et Jeunesse, rappelle que les travaux au groupe scolaire contraignent la commune à une réorganisation, notamment en délocalisant 4 classes sur l'école Doisneau de Venoix, qui ne sera plus utilisée par la ville de Caen.

Afin de fixer les modalités d'utilisation de cet établissement, il est nécessaire d'établir une convention entre les 2 communes, celle-ci a été présentée lors du Conseil Municipal à Caen le 24 juin.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240701-20240401-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024

.../...

Le Conseil Municipal,

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de la ville Caen la mer
- ✚ **AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : le **4 juillet 2024**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **4 juillet 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20240701-20240401-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024